

Pomme de terre

du 25 mars 2013



La campagne pomme de terre 2013 se prépare

- **Le BSV Pomme de terre : le reflet de l'état sanitaire global**

La nouvelle campagne pomme de terre démarrera prochainement pour la région Centre et par la même occasion le Bulletin de Santé du Végétal (BSV), dont la mise en place découle du Plan Ecophyto 2018.

L'objectif du BSV est de fournir des informations sur la situation sanitaire globale de la région pour appuyer les producteurs dans leurs prises de décision au niveau de leurs itinéraires techniques, afin de réduire, si possible, l'utilisation de produits phytosanitaires.

Chaque semaine, le BSV Pomme de terre propose un état global de la situation sanitaire et permet de suivre l'évolution du risque mildiou, de l'alternaria, ainsi que des populations de ravageurs (pucerons et doryphores). Des informations plus ponctuelles peuvent être fournies selon les observations effectuées. Le mildiou fait l'objet d'une attention particulière avec l'observation des tas de déchets et l'utilisation du modèle Mileos®.

Le BSV Pomme de terre **ne fait jamais référence** à des conseils de traitement, des noms de produits commerciaux ou de matière active, mais à des seuils de nuisibilité, quand ils ont été définis. Les préconisations complémentaires sont fournies par vos conseillers dans leurs propres communications.

- **Le réseau d'observateurs : la force du BSV**

Le BSV Pomme de terre est rédigé grâce à la participation de **plusieurs partenaires** (organismes techniques, collecteurs, producteurs, ...) qui mutualisent chaque semaine leurs observations dans une base de données.

En 2012, **10 organismes** ont contribué au réseau du BSV Pomme de terre de la région Centre, avec **35 parcelles suivies** : Agri Beauce, Beauce Productions, les Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, Comité Centre et Sud (anciennement GROCEP), Parmentine, Pom'Alliance, Terre de France, Soufflet Agriculture et SA Pissier / Les 3 Laboureurs.

La synthèse des observations permet d'obtenir **une tendance de la situation sanitaire régionale mais cette dernière ne peut pas être transposée telle quelle à toutes les parcelles. Une observation de vos propres parcelles reste indispensable** pour adapter vos interventions.

Ce réseau est animé par Frédéric Cadoux de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et Elise Vannetzel d'ARVALIS-Institut du végétal.

- **Comment recevoir le BSV ?**

Les BSV, toutes cultures confondues, sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture régionale, des Chambres d'Agriculture départementales et des instituts techniques :

<http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/Bulletin-Sante-du-Vegetal>

<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal.html>

Contactez votre organisme de conseil pour recevoir directement les BSV par email.

Réception et réchauffement des plants

Quelques conseils pour bien démarrer la campagne

- **Certaines vérifications s'imposent à la réception des plants :**

- la fermeté, l'état de germination et les endommagements des plants ;
- l'état sanitaire des tubercules et plus particulièrement la présence de rhizoctone brun, de gale argentée ou de dartrose (prélever et laver un échantillon de 50 à 100 tubercules par lot ; couper les tubercules pour observer l'aspect intérieur et vérifier l'absence de pourriture bactérienne) ;
- réaliser un comptage de tubercules sur 10 Kg afin d'optimiser les densités de plantation.

NB : en cas de doutes sérieux sur la présence de parasites de quarantaine sur tubercules coupés, seule une analyse dans un laboratoire agréé peut permettre un diagnostic fiable. Dans ce cas, il est conseillé de prendre contact avec le Service Régional de l'Alimentation.

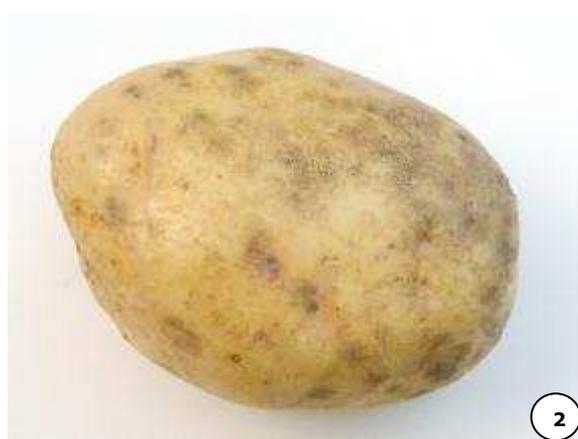


Photo 1 : Sclérotose de rhizoctone brun (à gauche) et gale argentée (à droite) (P. LATY/Comité Centre et Sud)
Photo 2 : Dartrose sur tubercules (N. CORNEC)

- **Précautions à prendre en attendant la plantation :**

- conserver les plants à l'abri des gelées matinales et de la pluie ;
- ne pas entreposer les plants dans un bâtiment dans lequel des applications d'antigerminatif ont été réalisées ;
- éviter le stockage prolongé sans aération (les big-bags en particulier sont un moyen de transport des plants et ne sont pas prévus ni pour un stockage prolongé ni pour un réchauffement).

- **Le réchauffement des plants : une étape très importante**

Le réchauffement des plants a pour objectif d'obtenir une meilleure levée (plus rapide et plus homogène), permettant à la culture de mieux résister aux aléas climatiques de début de campagne et d'obtenir ainsi un rendement plus élevé.

Cette étape doit permettre d'atteindre au moins le stade point blanc.

Le plant doit être réchauffé entre quinze jours et trois semaines avant la plantation. Les sacs ou les palox doivent être placés à l'abri de la pluie et des gelées matinales, en veillant à ce que l'aération et l'éclairage des plants soient suffisants pour limiter ainsi l'allongement des germes.

- **Conditions optimales requises pour envisager de planter**

- sol ressuyé sur 10 – 15 cm pour limiter les risques de compaction par les passages d'outils ;
- sol suffisamment réchauffé (températures supérieures à 8°C à 10 cm de profondeur) ;
- plants réchauffés.

Ces conditions permettent d'assurer une levée rapide et homogène des plantes pour limiter le développement de maladies comme le rhizoctone brun.

Choisir un plant certifié

Pour préserver le patrimoine sanitaire régional et miser sur la qualité et la performance économique

• Pourquoi préférer des plants certifiés ?

Les pathogènes qui attaquent les plants de pomme de terre peuvent être très difficiles à maîtriser (virus, champignons, bactéries). Ils provoquent à la fois des problèmes de rendement, de qualité et de conservation des tubercules. Cependant, leurs conséquences peuvent être bien plus larges.

En effet, certains parasites peuvent se propager dans l'environnement (via les insectes, le matériel, le ruissellement, les repousses ou encore les adventices) et/ou se conserver longtemps dans le sol (nématodes, galle verruqueuse), avec le risque de compromettre pendant de nombreuses années la culture de pomme de terre, voire d'autres cultures.

Pour éviter la contamination des sols, de la culture et plus largement de l'environnement, avec toutes les conséquences agronomiques qu'elle implique, il est indispensable d'utiliser des plants certifiés. La certification impose des contraintes aux producteurs de plants afin de garantir la pureté variétale et la qualité sanitaire. Concernant le plant de pomme de terre, la France s'est imposé des normes de certification plus sévères que les Directives européennes.

• Quels sont les risques d'utiliser un plant non certifié ?

Utiliser un lot de plants non certifié expose davantage le producteur à une baisse de rendement et de qualité. Un plant d'une mauvaise qualité sanitaire peut être vecteur de virus et de maladies, se traduisant en parcelle par :

- des manques à la levée ;
- des pieds chétifs, peu productifs ;
- un résultat économique diminué, aussi bien en tonnage qu'en qualité de présentation.

L'utilisation de plants non contrôlés expose dangereusement le producteur et plus globalement la production régionale à la dissémination de parasites de quarantaine.

• Quelques consignes à respecter :

- exiger le passeport phytosanitaire européen (PPE) du lot réceptionné, attestant que le plant est bien certifié ;
- conserver pendant deux ans ce PPE ou l'étiquette de certification pour connaître l'origine du lot ;
- ne pas mélanger différents lots, aussi bien lors de la manutention que lors de la plantation ;
- repérer les parcelles où sont implantés les différents lots et utiliser un jalon pour les identifier au champ.



Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018